GAZEBO

« Bâtiment accessoire isolée dont la toiture est supportée essentiellement par des colonnes, sans murs pleins. »

Les normes applicables pour les gazebos sont spécifiées au tableau suivant :

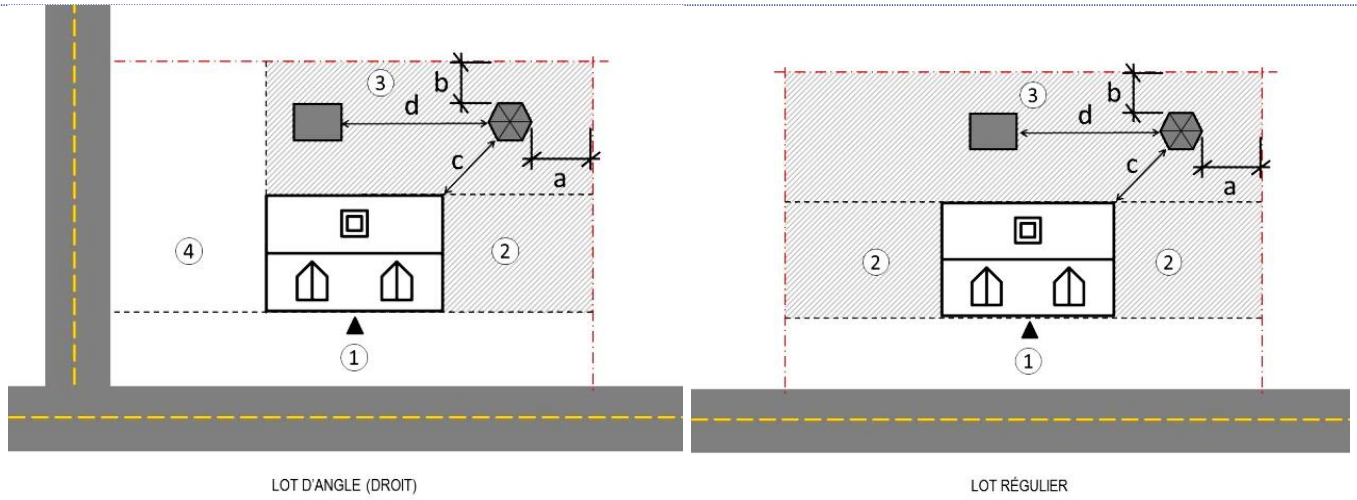

Sujet	Norme
Localisation autorisée	② Cour latérale ③ Cour arrière
Distance minimale d'une ligne de terrain :	
Avant	-
Avant secondaire	-
Latérale (a)	1,5 mètre
Arrière (b)	1,5 mètre
Distance minimale du bâtiment principal (c)	1,5 mètre
Distance minimale avec un autre bâtiment accessoire (d)	1,5 mètre
Hauteur maximale	4,5 mètres
Superficie maximale	20 mètres carrés